

Déplacer une table pour amélioration des conditions de jeu...



Les Faits

Un capitaine d'équipe, un conseiller ou un joueur demande à l'arbitre la possibilité de déplacer la table dans l'aire de jeu pour une raison quelconque : pas suffisamment bien centrée au sein de l'aire de jeu, reflets éblouissants dus au soleil, à l'éclairage...etc.

Question

L'arbitre est-il en mesure de répondre favorablement à ce type de sollicitation ?

Réponse

NON ! C'est du ressort du juge arbitre de la compétition. L'arbitre se contentera de faire appel au juge arbitre, de lui faire part de la sollicitation. Le juge arbitre rendra sa décision. Elle sera irrévocable.

Justifications

Art 3.3.1 – Le Juge Arbitre

Art 3.3.1.10 – est responsable des décisions relatives ... aux conditions de jeu.

Art 3.3.2.3 – L'Arbitre

Art 3.3.2.3.1 – a pour mission de vérifier la conformité de l'équipement et des conditions de jeu, et a aussi l'obligation de signaler tout manquement en cette matière au juge arbitre.